



Présence d'INSECTES et RONGEURS

Mise à jour le 04/08/2022

Service Salubrité - Environnement - Développement Durable
Contact : 02.35.22.24.06

	Parcs / jardins Publics	Voies publiques	Bâtiments à gestion communale (hors CCAS)	Bâtiments intercommunaux	Parcelles privées
Guêpes	Si aucun danger : pas d'intervention Si danger vital et immédiat pour les personnes : le service signalant ou l'usager interpelle les pompiers (18).		Si le nid est situé dans un bâtiment / pièce fermée, possibilité d'intervention des agents de la fourrière (02.35.55.19.11 ou fourriereanimale@lehavremetro.fr). Sinon, le service signalant interpelle les pompiers si danger pour la population. Si aucun danger : pas d'intervention à prévoir		Intervention d'une entreprise privée à la charge du demandeur.
Frelons Européens et Asiatiques *					Nid de frelons asiatiques : contacter un professionnel agréé par la FREDON-GDMA * (liste sur www.frelonasiatique76.fr ou 02 77 64 57 76)
Abeilles	Le signalant contacte un apiculteur qui récupère les essaims (liste mise à jour chaque printemps sur SAHN76.fr -rubrique les essaims)				
Cafards, puces, etc...	Pas d'intervention		Intervention des agents de la fourrière (02.35.55.19.11 ou fourriereanimale@lehavremetro.fr)		Traitement par les occupants (locataires, propriétaires, syndics). Ou intervention entreprises privées
Autres insectes	Pas d'intervention (sauf situation particulière - signaler au service Salubrité 02 35 22 24 06)			Si nécessaire, traitement par les occupants (locataires, propriétaires, syndics).	
Rats	Signalement au service Salubrité (02 35 22 24 06 ou salubritepublique@lehavremetro.fr) ; intervention si besoin du prestataire		Intervention des agents de de la fourrière (02.35.55.19.11 ou fourriereanimale@lehavremetro.fr) et si besoin prestataire		Traitement par les occupants (locataires, propriétaires, syndics). Ou intervention d'entreprises privées.
Ragondins et rats musqués	Service Gestion des Rivières (Technicienne 02 32 85 07 81 ou chef service 02 35 45 69 87)				

* Frelons asiatiques

Des renseignements sont sur le site www.frelonasiatique76.fr (descriptions, photos, foire aux questions...)

Privilégier les éliminations au printemps (Petits nids (Ballon de handball) à moins de 6m de haut, avant apparition des nids secondaires (gros et hauts). En hiver, les nids sont désertés.

En faisant appel à un professionnel agréé par la FREDON-GDMA :

- le client bénéficie d'une réduction de 60% sur sa facture (prise en charge par le département et LHSM versés au professionnel).
- l'intervenant renseigne la FREDON-GDMA sur la localisation et la typologie du nid.
- il est assuré d'avoir un intervenant formé et qui applique les bonnes pratiques pour limiter les impacts environnementaux de l'usage des insecticides.

Certaines mairies prennent également en charge une partie financière, le client peut se renseigner auprès de sa mairie avec sa facture.